

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-011

du 10 décembre 2019

n°011

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement des quais de Vienne en cœur de ville. Modification n° 1 aux marchés de travaux, pour les lots 1, 2, 3 et 4

Par délibération n°9 du 20 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 3 244 407,78 € HT soit 3 893 289,33 € TTC pour les 4 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une modification des 4 marchés selon le détail suivant :

LOT 1 : Terrassement voirie assainissement (Société COLAS OUEST)

Des ajustements des prestations ont été réalisés.

Toutefois, malgré l'ajout des nouveaux prix pour des prestations complémentaires, les moins-values réalisées par ailleurs permettent de ne pas impacter le montant initial du marché n° M18-64V.

LOT 2 : Génie civil – Réfection du perré (Société COLAS CENTRE OUEST)

La différence entre le coût des prestations complémentaires et les quantités en moins réalisées sur les prix du marché initial a une incidence financière de 4 572,85 € HT sur le montant initial du marché n° M18-6 5 V (+ 0,5%). Le montant de ce marché est désormais de 914 572,85 € HT soit 1 097 487,42 € TTC.

LOT 3 : Réseaux souples – Éclairage (Société SPIE CITYNETWORKS)

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-011

du 10 décembre 2019

n°011

page 2/2

Des ajustements des prestations ont été réalisés.

Toutefois, malgré l'ajout des nouveaux prix pour des prestations complémentaires, les moins-values réalisées par ailleurs permettent de ne pas impacter le montant initial du marché n° M18-66V.

LOT 4 : Aménagements paysagers (Société POITOU PAYSAGE)

La différence entre le coût des prestations complémentaires et les quantités en moins réalisées sur les prix du marché initial ont une incidence financière de 9 420,35 € HT sur le montant initial du marché n° M18-67V (+ 3,7 %). Le montant de ce marché est désormais de 262 517,31 € HT soit 315 020,77 € TTC.

Le montant total des marchés de travaux s'élève dorénavant à la somme de 3 2 58 400,98 € HT soit 3 910 081,18 € TTC pour les 4 lots.

* * * * *

V U l'article 139-6° du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux modifications des marchés publics,

V U la délibération n°9 du 20 septembre 2018 approuvant le lancement des marchés d'aménagement des bords de Vienne,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des prix nouveaux pour des prestations complémentaires et les propositions des entreprises concernées,

CONSIDÉRANT que les nouveaux prix sont sans incidence sur les montants initiaux des marchés n° M18-64V (lot n°1) et M18-66V (lot n°3),

CONSIDÉRANT que ces nouveaux prix entraînent une variation de 4 572,85 € HT dans le montant du marché Génie civil réfection du perré M18-65V (lot n°2), et une variation de 9 420,35 € HT dans le montant du marché Aménagements paysagers M18-67V (lot n°4),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les modifications n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 820.26/2315/126/4600

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

